04 MARS 2015 / **PARIS –** Le cabinet d'avocats d'affaires **Dechert** a conseillé le groupe pharmaceutique britannique
GlaxoSmithKline
dans la mise en œuvre en France de plusieurs échanges d'actifs stratégiques avec
Novartis
, groupe
pharmaceutique suisse basé à Bâle.

Annoncée en avril 2014, la réalisation de cette transaction est intervenue le 2 mars 2015 et s'est traduite par une série d'échanges d'actifs de plus de 20 milliards de dollars (17,9 milliards d'euros).

Dans le cadre de cette opération, GlaxoSmithKline a cédé son activité cancérologie à Novartis et, en contrepartie, a acquis son activité Vaccins (hors grippe)
. Simultanément, les deux groupes mettent en commun leurs activités « Consumer Healthcare » pour créer une
co
-
entreprise dans les produits de santé grand public, qui sera détenue majoritairement par GlaxoSmithKline.

Dechert a conseillé le **groupe GlaxoSmithKline** sur les aspects français de ces trois opérations. L'équipe était menée par Alain Decombe et Isabelle Marguet (Associés, Paris), assistés par Elsa Jospé pour les questions Corporate et Séverine
Kupfer pour la partie réglementaire.

Linklaters a conseillé **Novartis** sur les aspects français avec Thierry Riguet (Associé), Laetitia Peyrat et Anne-Flore Millet pour les aspects Corporate.